



## Le système bernois de surveillance des niveaux des eaux

Lors des étés secs et chauds, les organismes vivants de nos cours d'eau sont mis à rude épreuve. Parallèlement, le besoin en eau augmente, en particulier pour l'agriculture. En période de canicule, il est très important que, malgré les prélèvements effectués, il reste suffisamment d'eau dans les ruisseaux et les rivières.

L'Office des eaux et des déchets (OED) entretient à cet effet un système de jauges dans certains ruisseaux. Simple et efficace, ce dispositif garantit que le débit résiduel reste suffisant malgré les prélèvements. Il permet en principe d'éviter le recours à des interdictions générales de prélèvement dans le canton de Berne.

Toute personne qui souhaite utiliser l'eau des ruisseaux pour irriguer ses cultures doit disposer d'une concession du canton ou d'une autorisation de la commune. Elle recevra une vignette bleue à apposer de façon bien visible sur sa pompe. Si le niveau descend en dessous de la ligne rouge, les prélèvements seront interdits.

Avez-vous constaté des irrégularités ? Merci d'en informer la commune.

### **Pour en savoir plus :**

[www.bvd.be.ch](http://www.bvd.be.ch)

(Thèmes → Eau → Utilisation de l'eau → Prélèvement en cas de sécheresse)

Des questions ?

Écrivez-nous à [info.awa@be.ch](mailto:info.awa@be.ch) !



Illustration : échelle limnimétrique